



Conseil Municipal du 15 décembre 2015  
Convoqué le 08 décembre 2015

Présidé par, Marc HEMEZ, Maire  
Conseillers Municipaux en exercice : 33

**Présents :** M. Marc HEMEZ – Mmes Jessica TANCA - Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK - Christian VITU – Christian COLLET - Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mmes Aude-Claire DUBAR - Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF - Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

**Excusés :** Mmes Carole CARPENTIER (proc à M. Lemoine) - Rosa LA SPINA (proc à Mme Tanca) - Michel FLEURQUIN (proc. à Jean-Claude DENIS) – Mmes Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) – Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) – M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mme Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif).

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 07.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Farid FETTACHE** assure les fonctions de secrétaire de séance.  
L'assemblée accepte à l'unanimité

## **I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2015**

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur Chantreau** : « Aucune remarque sur le contenu du procès-verbal. Je tiens juste à faire remarquer que, certes la convocation et l'ordre du jour des séances de conseil municipal sont arrêtés par le Maire, néanmoins, on avait d'abord dit que les séances de conseil auraient lieu le vendredi, puis on a fixé au lundi et aujourd'hui on est mardi. »

**Monsieur le Maire** : « Oui c'est vrai, tu en sais quelque chose, les agendas du Maire et des élus sont chargés, entre la vie municipale, le SMTD, le SCOT, la CCCO on a du mal à caler à un jour régulier mais j'entends dans ton observation, aimable au demeurant, que vous souhaiteriez que les jours soient toujours les mêmes, c'est cela ? »

**Monsieur Chantreau** : « Disons que nous avons dit que ce serait le lundi et ça semblait arranger tous les conseillers municipaux, c'est peut-être pour cela qu'aujourd'hui il y a des absents ou des retards. »

**Monsieur le Maire** : « On essaiera d'être plus régulier. »

**Arrivée de Madame Marie Bonnafil à 18h12.**

## **II – QUESTIONS MISES EN DELIBERATION**

### **A. SERVICE FINANCIER**

**Arrivée de Monsieur Norbert Sarpaux à 18h13.**

#### **1. VIREMENTS DE CRÉDITS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Une somme de 5 000 € au compte 2188/9067/314 (réparation de la chaîne du son au cinéma)

**Monsieur Denis** : « Il s'agit de la réparation de la chaîne son au cinéma. Avant de fêter les 110 ans du cinéma et l'arrivée de Valérie Bonneton, on s'est aperçus que la qualité du son n'était pas au top, il y avait des crachotements et on avait même dû annuler des séances de cinéma et rembourser les spectateurs. On a donc fait venir le spécialiste de ce genre de problèmes et on paie là la remise en fonctionnement. »

- Une somme de 3 185 € au compte 21318/9121/70 (fourniture et pose de radiateurs au logement 91 boulevard Drion)

**Monsieur Denis** : « Il y avait jusqu'alors un chauffage au gaz, la chaudière était à bout de souffle et il fallait la remplacer. Comme il s'agit d'un logement qui ne sert qu'en cas de secours, il s'est avéré opportun de le doter de radiateurs électriques. »

- Une somme de 20 500 € au compte 21538/9118/814 (travaux d'éclairage public dans le cadre du territoire d'énergie positive croissance verte)

**Monsieur Denis** : « Dans le cadre des économies d'énergie, un appel à projet a été lancé et la ville d'Aniche a été retenue pour l'amélioration de l'éclairage public. Une convention a été signée au cabinet de Ségolène Royal. L'objectif est de réaliser 75 000 € de travaux pour obtenir 42 000 euros de subvention et les travaux réalisés doivent permettre 50% d'économies en frais de fonctionnement. L'une des conditions était également que l'on démarre les travaux avant le 31 décembre de cette année. On fait donc une partie de rénovation de l'éclairage sur les dispositifs les plus consommateurs et cette première tranche est fixée à 20 500 euros, ce qui justifie ce virement de crédit, d'autant qu'on a la chance d'avoir un prestataire identifié. »

- Une somme de 1 580 € au compte 21312/9048/211 (travaux de réfection de la corniche – école Cachin)

**Monsieur Denis** : « Il s'agit là d'assurer la sécurité des élèves puisque la corniche menaçait de s'écrouler. »

Soit une somme de 27 855 € en provenance du compte 020/01 (dépenses imprévues) et une somme de 2 410 € en provenance du compte 21318/9024/422 (travaux bâtiment Léo Lagrange).

**Monsieur le Maire** : « Merci Jean-Claude pour ces explications d'ordre comptable. Ce sont les derniers virements pour clôturer l'année civile et budgétaire. Y a-t-il des observations ? »

**Monsieur Meurdesoif** : « Bien sûr, nous voterons ces virements de crédit et en particulier le virement d'un montant de 5 000€ en ayant une pensée reconnaissante pour Valérie Bonneton dont on ne pouvait passer le film en sa présence avec un son défectueux. Nous apprécions que ce bel équipement culturel que nous avons célébré il y a peu soit l'objet de soins constants et d'une attention toute particulière. On ne mesure pas suffisamment la chance qui est la nôtre de détenir un outil culturel de cet ordre. Evidemment ça coûte cher ! Comme une piscine, comme les écoles. Mais le bilan humain reste largement bénéficiaire au bout du compte. On cite souvent le mot d'Abraham Lincoln : « si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ». Le sport, la culture, la vie associative, tout cela concourt à l'éducation des citoyens dont nous avons temporairement la charge. Quand nous apprenons que des efforts bénévoles et quasi-hebdomadaires pour organiser des rencontres culturelles au cinéma sont remis en question sous le prétexte que ça coûte en chauffage, en électricité ou en personnel, il nous est facile de dénoncer le mauvais calcul. Une heure entre deux séances de cinéma, ça ne coûte rien, même pas en espace dans le bulletin municipal qui ne l'annonce plus. Déplacer ces séances dans un autre lieu, monter la salle, la démonter, installer un vidéo-projecteur en offrant moins de confort aux participants, ce n'est pas un bon calcul non plus.

Il y a une forme d'incohérence dans les choix : vous disqualifiez la salle Adelmant pour en faire... on ne sait toujours pas, vous disqualifiez le LCR de Marie Curie pour en faire une médiathèque – montant provisoire de l'opération, pas loin de 100 000€, vous disqualifiez la bibliothèque pour en faire... on ne sait toujours pas, et maintenant, vous allez retirer de la salle de cinéma une activité qui ne coûte pratiquement rien et qui réunit mensuellement 150 personnes. Les scores de ces 2 dimanches prouvent que notre cité a besoin de lien social, d'échanges, d'écoute et d'ouverture vers l'autre. Ces pratiques culturelles nouvelles peuvent y concourir. Continuons à les encourager. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous remercie. Bien évidemment qu'il y a besoin de lien social et qu'on l'entretiendra au travers de toutes ces activités à caractère culturel. Pour ce qui concerne les rencontres culturelles du mercredi, on va trouver une salle plus adaptée, plus chaude, plus confortable, avec un équipement de qualité – vidéo-projecteur, écran- Il y a deux pistes qu'on étudie. Quant à l'ancienne bibliothèque, ex-hôtel des postes, située en rez-de-chaussée, Michel Debève, à ma demande, s'attache à faire déménager ce qui reste à transférer à la médiathèque et on affectera cet espace probablement à la société d'histoire locale, ce qui n'est pas un scoop puisque ça a déjà été évoqué il y a longtemps. Quand j'étais dans l'opposition, à la commission culture, on a souvent parlé du manque

d'espace à la société d'histoire locale, qui siège à l'étage, avec des gens dont la moyenne d'âge approche les 80 ans, il y a donc cette question d'accessibilité, mais aussi et surtout un espace sur place au rez-de-chaussée pour y faire des expositions thématiques. Il y a des projets avec le nouveau Président M. Sarot d'expositions thématiques qui colportent, qui rappellent des souvenirs de ce qu'a vécu Aniche dans le domaine des fermes, dans le domaine de la brasserie, et autres sujets. Je pense que la commission adéquate, après les fêtes en début d'année, regardera, actera, financera les éventuels équipements qui seraient nécessaires pour occuper cet espace à destination de la Société d'Histoire locale, mais surtout à destination d'expositions thématiques qui sont dans les cartons et pour lesquels cette Société d'histoire locale a plusieurs projets en gestation mais faute de place et d'espace pour afficher ces projets, cela restait tout à fait aléatoire. Dans cette ancienne bibliothèque, pour l'appeler ainsi, on y installera le mobilier de l'estaminet de Raoul Toupet que nous avons récupéré et stocké pour y faire un espace de convivialité qui rappelle un peu le passé d'Aniche et la présence des estaminets puisque c'est un mobilier d'époque qui redonnera une touche nostalgique et qui rappellera aussi ce qu'était la vie et l'équipement des estaminets que nous avons connus dans une autre vie. Je précise simplement, sur le mouvement de crédit que vous allez accepter pour la chaine du son au cinéma, qu'il y aura bien sûr une déclaration qui nous permettra de percevoir du Centre National Cinématographique -auquel nous adhérons au travers de la ponction qui est faite sur la vente de chaque ticket de cinéma- une subvention pour la remise en bon état du son du cinéma Jacques Tati. Voilà les précisions que je tenais à formuler. Je donne la parole à Monsieur Chantreau. »

**Monsieur Chantreau** : « Effectivement pour ce qui concerne les travaux d'éclairage public, c'est la continuité du Contrat en Energie Partagée mis en place par le SCOT et il est vrai que nous avons vu dans la presse que les onze maires des communes ont été invités au Ministère de l'Environnement par Ségolène Royal accompagnés également du Président du SCOT. Il me semble que la subvention octroyée est approximativement de l'ordre de 45 000 €, c'est bien ça ? »

**Monsieur le Maire** : « 42 500 € à condition d'engager des travaux à hauteur de 77 000€. C'est donc une opération intéressante et il fallait aller très vite. Les services administratifs et techniques ont bien planché avec notre prestataire SME à Somain pour trouver les endroits où on investirait en éclairage moins énergivore à base de « leds » mais aussi remplacer là où il y a des points lumineux qui sont très consommateurs et notamment les boules au Champ de la Nation ou dans des quartiers un peu plus éloignés du cœur de ville. Sur ces mouvements de crédits et les explications qui y sont liées. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui Monsieur Bartoszek »

**Monsieur Bartoszek** : « J'ai une intervention, si vous me donnez la parole Monsieur le Maire, par rapport aux rencontres culturelles puisque Monsieur Meurdesoif soulève le problème. Je voulais simplement vous dire Monsieur Meurdesoif et à vous tous chers collègues, que ces rencontres culturelles, c'est un projet que j'avais mis en place avec Monsieur Grabarczyk qui est étonnamment absent ce soir, et depuis le mois de février il y a eu tous les mercredis entre 25 et 35 personnes, enfin tous les mercredis sauf pendant les vacances scolaires. On vous y voit depuis peu, depuis très peu et je veux simplement dire que l'un des objectifs au départ de ces rencontres c'était de créer des interactions entre les participants, c'est-à-dire que les participants qui sont là le mercredi donnent leur avis sur tel ou tel sujet ce qui est purement et simplement impossible dans la salle de cinéma puisque la dame qui veut rester dans le fond à droite, elle n'entend pas ce que dit la petite dame qui est au début à gauche et inversement en dehors des économies d'énergie. Je pense qu'une salle à taille humaine serait beaucoup plus confortable pour pouvoir interagir entre les participants. Voilà mon point de vue. »

**Monsieur le Maire** : « Il n'a jamais été question contrairement à ce qui a pu être dit par des esprits malfaisants de supprimer ces rencontres culturelles au contraire, même si il n'y a pas un public important, on arrivera au fur et à mesure à fidéliser ce public mais on peut aussi sur la fidélisation du mercredi en fin d'après-midi des rencontres culturelles, on peut aussi faire intervenir d'autres personnes que Monsieur Grabarczyk qui, jusqu'à présent, a occupé seul et avec une diversité de sujets thématiques intéressants mais il y a des demandes pour varier, diversifier un peu ces rencontres culturelles interactives. »

**Monsieur Bartoszek** : « Concernant les intervenants, je vois Monsieur Meurdesoif qui fait « non c'est faux », mais si c'est vrai de la première rencontre du 04 février jusqu'au mois de septembre 2015, il a été le seul à intervenir, avec peut-être une intervention de Monsieur Ottaviani. »

**Monsieur Meurdesoif** : « Plus l'intervention de l'artiste plasticienne. »

**Monsieur Bartoszek** : « Je parlais de la période de février à septembre. Depuis sur 3 mois jusqu'à décembre, il y a eu d'autres intervenants, ce qui est très bien puisque ça a permis de rencontrer différents artistes. Mais bon, il est vrai que le nombre de participants reste toujours le même puisqu'on tourne aux alentours de 25 à 35 personnes. »

**Monsieur le Maire** : « Bien. Sur ces virements de crédits et nombreuses explications et débats, Y a-t-il d'autres interventions ? Peut-on passer au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie la délibération est approuvée. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY.*

## **2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS – ANNÉE 2014**

**Monsieur le Maire** : « Vous savez que la loi oblige le maire à rendre compte au conseil municipal de la possibilité pour les élus, et les citoyens d'ailleurs, de consulter le volumineux dossier rapport d'activité 2014 du Syndicat Mixte des Transports. Je ne doute pas que de nombreux élus sont venus s'installer au secrétariat aux heures d'ouverture du bureau pour lire et peut-être même apprendre par cœur ce volumineux dossier. Personnellement je l'ai parcouru et vous savez comment l'actualité avec le SMTD nous oblige à être dans le coup tous les jours, j'ai envie de sourire quand je vois la rubrique « événements marquants de l'année 2014 » et je pense aussi que si on discutait de l'activité du SMTD, on pourrait peut-être y passer la nuit, ce n'est peut-être pas nécessaire, je vous demande simplement de me donner acte que ce rapport a été communiqué, il n'y a pas de vote mais si des questions, des interpellations sur l'activité du SMTD année 2014 sont évoquées, je les entends. »

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'exercice 2014 du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis est une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Collectivité territoriale, le SMTD couvre un territoire de plus de 190 000 habitants sur 46 communes du Douaisis. Il a notamment pour missions la gestion des transports collectifs, les travaux de voiries inhérents aux transports en commun, l'aménagement et le mobilier urbain des zones d'attente des usagers, la définition et la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains et la gestion du stationnement.

Il a structuré son organisation avec la création d'une société publique locale, la Société de Transports de l'Arrondissement de Douai (STAD), liée par un contrat d'un an évolutif et renouvelable, qui gère les transports et une marque « évéole », outil de communication avec le grand public.

### **1. Événements marquants de l'année 2014**

Le SMTD a tourné la page du projet de TRAM à guidage immatériel pour le remplacer par un système de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) fonctionnant en site propre. Avec le lancement des bus Evéa en décembre 2014, le SMTD a finalisé l'un des projets-phare du plan de déplacements urbains, document de planification et de programmation de la politique de transports et de déplacements sur 10 ans. Les bus Evéa répondent aux objectifs fixés par le SMTD pour le développement du réseau de transports en commun :

- Economes en carburant et en maintenance, ils permettent de réduire sensiblement les coûts d'exploitation et d'améliorer les fréquences de passages.
- Dotés des dernières technologies de motorisation, leurs empreintes carbone et leurs émissions de particules fines sont quasi-inexistantes.
- Ces équipements figurent parmi les meilleurs du marché
- Ces véhicules ont été personnalisés pour offrir aux voyageurs le maximum de confort et de services

**Travaux** : améliorer la qualité et l'accessibilité du réseau

- Poursuite des travaux d'extension de la ligne A
- Mise en conformité des quais
- Mise en conformité du site de la STAD (dépôt des véhicules)

## 2. Evolution de l'offre

Avec 3,962 millions de kilomètres effectués, le volume kilométrique réalisé est supérieur de 2,7% par rapport à 2013. Avec un montant total de 1,951M€ les recettes de billetteries « hors lycéens » sont en baisse de 8,3% dues principalement à la dégradation de la qualité de service sur la ligne A et à la prise en charge intégrale par le SMTD de la hausse de la TVA passée de 7 à 10%. Au niveau des lycéens, l'arrêt de la gratuité et la mise en place d'une contribution de 8,80€ par mois a eu un impact négatif sur les abonnements jeunes qui baissent de 17,3%

## 3. Indicateurs financiers : amélioration des résultats financiers

Le compte administratif 2014 présente un **excédent** de **11 546 578,17€** pour la section de fonctionnement et un **excédent** de **14 707 852,12€** pour la section d'investissement. La dette s'élève au 31/12/2014 à **66 470 089€** soit **335€** par habitant

**Le parc détenu : 3 navettes de centre-ville, 16 BHNS pour la ligne A, 65 bus urbains dont 10 articulés, 33 véhicules TAD'évéole pour 11 taxiteurs conventionnés.**

**Monsieur Meurdesoif :** « Concernant le rapport d'activité du syndicat mixte des transports, comme celui de la CCCO, la tentation était grande de reprendre in-extenso, les observations qui vous faisiez, Monsieur le Maire, sous l'ancien régime, quand vous n'aviez de cesse de fustiger la gestion, vous préférez le mot « gouvernance », des organismes supra-communaux pour mieux nous en imputer la co-responsabilité des échecs réels ou supposés. Gloser sur les travaux nécessités par le passage du nouveau véhicule, sur la gêne – le mot est faible – ressentie par les habitants, les commerçants, les livreurs, les visiteurs, sur l'anarchie qui règne dans la coordination et le contrôle des entreprises, sur l'absence d'information due à la population, et vous en faire porter la responsabilité serait une attitude indigne. En revanche, nous pouvons dénoncer ensemble, le choix de ne plus offrir aux lycéens la gratuité des transports, de n'avoir pas mis en place des navettes de rabattement du centre vers le boulevard, par exemple. Nous pourrions aussi déplorer les retards sur certaines portions des chantiers, le refus d'entendre telle commerçante qui déplore de voir installer un feu tricolore juste devant sa porte, ou tel autre qui proposait un aménagement intelligent de son trottoir pour augmenter le stationnement. Tout cela illustre de manière déplorable le fonctionnement de ces instances supra-communales où la parole d'experts auto-proclamés et généreusement rétribués étouffe l'avis des élus locaux réduits au rôle de sapeurs-pompiers. Sous l'ancien régime, j'ai trop souvent été l'objet de la vindicte, de la réprobation et de l'opprobre pour me livrer à ce jeu stérile et déshonorant. Je porte au crédit des élus qui nous représentent leur bonne volonté et je les invite à communiquer davantage sur les difficultés qu'ils rencontrent, à faire valoir le bon sens et l'intérêt de notre commune et à se démarquer, en vertu de ces deux principes, des avis technocratiques et hors-sol des bureaux d'études. »

**Monsieur le Maire :** « Je n'ai pas changé depuis que je suis Maire, sur ma façon de penser sur les objectifs de ces travaux, de dénoncer le gâchis technologique avec un guidage magnétique, le gâchis financier avec quelques gamelles importantes, les procès qui sont interminables qui obligent le syndicat des transports à provisionner des sommes importantes 8 000 000 € par ci, 1 400 000 € par là. Je n'ai pas changé sur mon opposition à l'époque sur la traversée du cœur de ville au travers de la rue Barbusse. Je n'ai pas changé sur globalement le but de ses travaux, on pouvait faire autrement, vous le savez, je l'ai dit devant 500 personnes à la salle Claudine Normand. Avant la campagne, on pouvait passer par les boulevards. Bref, j'ai dénoncé au comité syndical et par des entretiens ou des contacts personnels avec le Président et son staff l'inertie du bureau d'études Ingerop. J'ai dénoncé l'absence de communication vis-à-vis des riverains et des commerçants, j'ai obtenu deux ambassadeurs, qui siègent en mairie juste en face de mon bureau dans le hall deux fois par semaine. On a fait ce que l'on a pu, on a peut-être été élu 6 mois trop tard sinon on aurait pu changer les choses, on a quand même à la marge pu modifier certaines choses. Je continue, je continuerais de dénoncer toutes ces choses, j'interviendrai et je crois que c'est demain soir auprès du Syndicat des transports en comité syndical pour le problème des abonnements des lycéens. J'interviendrai également une fois encore - et je suis têtu, et tant que ce ne sera pas réglé j'en parlerai - sur la mise en route d'un tarif pour les trajets courts, c'est quand même scandaleux qu'un Anichois du champ de la Nation qui va au marché d'Aniche paie le même prix que si il allait au marché de Douai place du Barlet. A Paris dans le métro il y a des tickets par section suivant la distance, ici ça n'existe pas, je viens encore d'en parler au Président, il paraît que c'est un problème de monétique, de billetterie... Mais je continuerai sur les abonnements aux lycéens, j'ai cru comprendre que la région allait reprendre la main sur les transports scolaires donc il faut que tout cela se mette en place. Mais ensemble, vous avez raison si vous me présentez une motion, je la soumettrai ou si vous me présentez un courrier,

je l'accompagnerai et je transmettrai les deux courriers pour bien montrer la volonté commune que nous avons dans cette assemblée d'agir pour les anichois et pour Aniche, notamment dans ce domaine des abonnements au transport scolaire des lycéens et je continuerai de dire haut et clair- mais ça vous le savez je n'ai pas changé - quel gâchis énorme 249 000 € de cotisation de la ville chaque année au syndicat des transports plus le versement transport dans la mesure où nous appartenons à une entité qui a plus de neuf salariés, je crois que c'est de l'ordre de 49 000 €, 0,8 % sur la masse salariale. Voilà beaucoup d'argent que les anichois paient pour le résultat que vous connaissez. J'ai parcouru le chantier depuis la rue d'Artois jusque la pyramide, j'ai vu la commerçante qui, à juste titre, est outrée qu'on mette devant sa porte un poteau de signalisation tricolore. Ce sujet a été évoqué à ma demande, le Président est venu personnellement s'en expliquer, il y a une force dans ce domaine et c'est courant au SMTD qui s'appelle l'inertie, ce n'est pas faute de secouer le cocotier mais ça n'avance pas. Je me suis battu avec le Président, quelquefois je ne suis pas toujours contre lui, je suis capable d'être avec lui contre les 550 000 € qu'on voulait faire payer soit à Cœur d'Ostrevent soit à la ville soit à je ne sais pas qui, pourquoi pas au département parce que la rue Barbusse est une route départementale pour finir on a obtenu gain de cause après 4 semaines et 2 jours d'arrêt de chantier parce que la société Eiffage ne voulait plus travailler dans la mesure où elle n'était pas payer de ces travaux complémentaires ou supplémentaires plus ou moins prévus ou imprévus par rapport à la notification du marché il y a quelques années. Voilà, donc on a fait un remblai intelligent la semaine dernière puisque c'était le cœur du problème, en laissant ce qu'ils appellent une croûte d'enrobé provisoire et ça circule dans le sens montant Pyramide – Centre- ville sur une voirie provisoire pour irriguer un peu mieux et un peu plus le centre-ville et les commerces et puis aussi fluidifier la circulation en cœur de ville. L'entreprise sera en arrêt pour congés de fin d'année de vendredi soir jusqu'au lundi 11 janvier. Avec cette histoire des 550 000 € et du soit disant mauvais remblai on va gagner deux mois puisque tel était le délai prévu pour refaire ce qui avait été initialement avancé, donc Eiffage va prendre à sa charge ça ne coûtera rien à personne. Ceci dit je suis réaliste à mon avis on en a jusqu'au mois de mai, si l'hiver n'est pas trop rigoureux avec des arrêts pour intempéries avant de pouvoir circuler normalement et stationner rue Barbusse étant entendu que les pré-réceptions de travaux depuis Douai jusque la Pyramide ont laissé apparaître un nombre impressionnant de plaques de bétons qui composent l'ensemble de la plate-forme par plaques de 4m sur 2m qui ne sont pas au niveau puisqu'il y a plus de 3,5 mm de décalage ce qui risque de faire ce que vous avez bien connu « tagada –tagada » comme dans les trains. Donc, il y a un paquet impressionnant de plaques béton à refaire pour les remettre à niveau sur tout le parcours depuis Douai jusqu'à la rue Barbusse. Voilà, quand tout sera fini, il y aura des marteaux piqueurs qui vont recasser des espaces de 4m sur 2 m pour recouler du béton, vérifier avec le bureau de contrôle avec un règle de maçon que c'est bien à niveau, enfin ça continue. Alors, moi je veux bien être réaliste si tout va bien on en a jusqu'au mois de mai, il est prévu dans les phasages par les hautes autorités administratives techniques et politiques du SMTD que la ligne complète depuis Douai jusque le lycée professionnel terminus devrait être inaugurée à la rentrée des classes de septembre avec le passage du premier bus à haut niveau de service. Croisons les doigts, c'est bientôt l'époque des vœux, formulons le vœu que ce vœu soit un souhait réel et que l'on en finisse. Mais, vous avez raison de dire que les anichois n'ont pas fini de souffrir, les commerçants ont contre eux une loi scélérate à savoir qu'ils sont ennuyés pour ne pas dire autre chose depuis deux ans et demi. Durant ces deux ans et demi, il y a un an et demi où se sont les concessionnaires qui leur ont mené la vie dure, que ce soit l'eau, la défense incendie, l'électricité, le gaz. Et la loi ne prévoit pas qu'on indemnise les commerçants qui subissent un préjudice sur leur activité lorsqu'il s'agit de travaux de concessionnaires, ce que, bien évidemment, je dénonce avec eux, simplement le syndicat des transports indemnise pour le nombre de jours où il a vraiment provoqué, occasionné une nuisance sur l'activité du commerçant, ce qui fait, depuis le début des travaux réels à charge dans la compétence du SMTD, quasiment 3 mois et demi. C'est ce qui fait hurler, pour ne pas dire autre chose, certains commerçants que vous connaissez et que je connais, qui ont présenté un dossier de demande d'indemnisation auprès du SMTD, qui leur répond « il y a 87 jours je crois où 77 jours à autant par rapport à votre chiffre d'affaires, votre bilan comptable ça fera autant » et ces commerçants qui sont en train de négocier une indemnité pour perte d'activité, ne sont pas contents et revendiquent que depuis deux ans et demi, ils sont ennuyés, le débat est là mais je ne peux rien y faire. Le législateur a prévu que le syndicat des transports indemnise pour ce qui le concerne et que les concessionnaires n'ont pas à indemniser, ceci dit certains commerçants ont été indemnisés et ont accepté le montant de l'indemnité. D'autres commerçants, et vous les connaissez, montent au créneau contre le SMTD qu'ils vont attaquer en justice parce que ce n'est pas supportable pour eux par rapport à la perte de chiffre d'affaires. Ces commerçants m'ont demandé de leur fournir toutes pièces administratives et notamment les arrêtés qui portaient restriction de circulation de stationnement, d'interruption provisoire de circulation en demie-chaussée, etc. Ce que les services ont fait, et je peux vous dire que ça a demandé un gros travail et que cela représente un paquet important de documents. On ne peut pas faire plus voilà sur le feuilleton du syndicat des transports. Aujourd'hui soyons positifs, le sujet du remblai

et de la tranchée est réglé, il ne coûtera pas aux collectivités, pas plus qu'au syndicat mixte, qu'à Cœur d'Ostrevent ou qu'à la ville d'Aniche, et les travaux vont reprendre j'espère normalement sans imprévus sauf cette histoire de plaques béton qui ne sont pas de même niveau. Je vous remercie d'être intervenus sur ce rapport d'activités et bien évidemment je vous ai entendus pour défendre ensemble dans les formes que vous souhaitez et vous pourrez compter sur moi pour être le porte-parole de l'assemblée tant en ce qui concerne l'abonnement aux lycéens que sur la défense des commerçants injustement spoliés et par les concessionnaires et par les travaux liés au SMTD. »

**Monsieur Chantreau :** « Effectivement, dans le rapport 2014 on a connaissance du dossier juridique entre le SMTD et la société APTS qui est le groupe hollandais concernant les véhicules Philéas. Nous sommes fin 2015, est-ce que vous avez eu des nouvelles concernant ce dossier ou est-ce que ça suit son cours. »

**Monsieur le Maire :** « Je ne suis pas le seul à avoir posé la question au dernier comité syndical, le Président a levé les bras en disant c'est très long, je ne parle pas hollandais, les avocats se renvoient la balle, l'administration judiciaire hollandaise n'a pas la même rapidité et la même méthode de travail que la nôtre, ça prendra un certain temps et le président n'a pas donné au dernier comité syndical d'explications sur le cheminement positif ou négatif de la procédure qui pourrait aboutir au fait que le syndicat des transports gagnerait ces deux procès. En attendant on est en stand-by, les choses n'avancent pas vite, je vous le concède puisque ça m'a été dit publiquement et les fameux bus sont toujours consignés dans la cour du parking plein air d'Évéole à Guesnain sous scellés et en attendant que la procédure diligentée se débloque. Donc, rien de nouveau aucun espoir et aucune déception, procédure en cours, je pense qu'il y en a encore pour un petit moment. Et moi, un petit moment c'est quelques années. Je considère que le rapport d'activités a été communiqué, débattu, je vous en remercie. Même cadre réglementaire pour le rapport d'activités de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, qui lui répertorie les différents domaines d'interventions et de compétence de la communauté de communes, les moyens financiers avec l'endettement, la gestion des déchets ménagers, le développement économique, l'assainissement, le centre de formation à Auberchicourt, l'habitat, la politique de cohésion sociale, l'environnement, la culture qui sont les différents pôles de compétence qui sont développés par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, vous aviez le rapport consultable, vous avez également une synthèse des choses positives ou des choses qui ont été conduites ou qui sont en train d'être conduites depuis 2014 par la Communauté de Communes.»

**L'assemblée prend acte de la présentation du rapport.**

### **3. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT ANNÉE 2014**

Le rapport d'activité de la CCCO peut être consulté au secrétariat général ou téléchargé sur le site internet de cœur d'Ostrevent : [www.cc-coeurdostrevent.fr](http://www.cc-coeurdostrevent.fr).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'exercice 2014 de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent.

#### **Les moyens financiers :**

Dans un contexte difficile, marqué par la baisse des dotations de l'Etat, Cœur d'Ostrevent s'est attaché à poursuivre son effort d'équipement et ses interventions en faveur du développement du territoire. Le compte administratif 2014 témoigne de l'engagement de Cœur d'Ostrevent à préserver ses équilibres financiers tout en exerçant une réelle maîtrise de la fiscalité pesant sur les ménages.

En 2014, les recettes de fonctionnement de cœur d'Ostrevent se sont élevées à 29,4 millions d'euros et ont enregistré une diminution de 7,7% imputable en partie à la cessation d'activité de la Centrale d'Hornaing à l'origine d'une perte de fiscalité d'environ 812 000€. La dotation globale de fonctionnement, ressource attribuée par l'Etat enregistre une diminution de 280 000€ par rapport à 2013.

Avec un montant de 28 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement enregistrent, en 2014, une progression de 2,17% par rapport à 2013.

En 2014, l'effort d'équipement de la C.C.C.O a atteint un niveau de 4,14 millions d'euros. Cet effort d'investissement relève principalement du budget annexe du service assainissement. Cet effort d'équipement a été financé par le recours à l'emprunt, grâce aux avances remboursables de l'Agence de l'Eau, par les subventions d'équipement et par l'autofinancement.

### **La gestion des déchets ménagers :**

Parmi les actions menées en 2014 on distingue :

- Poursuite de la mise en œuvre du programme BOREAL (baisse des ordures résiduelles par l'action locale) en sensibilisant les habitants au compostage
- Organisation d'un concours « tout sauf des déchets » à destination des élèves de CP, CE1 et CE2 des écoles du territoire
- Mise en place d'actions de sensibilisation aux gestes de tri dans les écoles du territoire, auprès de publics adultes, à l'occasion d'évènements « grand public » et en porte à porte

### **Le développement économique :**

Parmi les actions menées en 2014 on distingue :

- La construction du bâtiment-relais communautaire « Barrois »
- La mise en place d'un scénario de développement pour redynamiser le site ferroviaire de Somain
- La signature d'un protocole d'accord avec la SEM Territoires 62 permettant à la collectivité de reprendre la main sur l'aménagement et la commercialisation de l'extension de la zone d'activités communautaire La Renaissance à Somain

### **L'assainissement :**

La gestion des eaux pluviales constitue un enjeu important pour la Communauté de Communes qui mène depuis quelques années une véritable politique de désimperméabilisation des sols.

Dans le cadre de sa mission le service assainissement a :

- Traité 1416 diagnostics intérieurs d'assainissement
- Reçu 262 demandes d'interventions pour assurer la continuité du service aux usagers
- Traité 144 instructions de permis de construire

### **Le centre de formation :**

En 2014, plus de 1 000 personnes ont été accueillies par le centre de formation.

Les faits marquants de l'année 2014 sont :

- La mise en place de chantiers d'insertion dans le domaine du bâtiment qui ont mobilisé 50 salariés
- La mise en place de chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement qui ont mobilisé 44 salariés
- Des formations théoriques qui ont accueilli une centaine de personnes

### **L'habitat :**

En 2014, Cœur d'Ostrevent a engagé 1 242 250€ de travaux dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat

Les faits marquants de l'année 2014 sont :

- La mise en place d'un espace info-énergie au service des habitants
- Dans le cadre du plan Régional « 100 000 logements », Cœur d'Ostrevent en partenariat avec le Conseil Régional s'est engagé à agir en faveur de la réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens du territoire.

### **La cohésion sociale :**

En 2014, 140 actions communales communautaires et intercommunales ont été mises en place dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale.

Les faits marquants de 2014 sont :

- L'élaboration du Contrat Unique d'Agglomération dans le cadre de la réforme de la politique de la ville.
- La poursuite de l'opération « nos quartiers d'été »
- Les projets portés par le fonds de participation des habitants
- Le comité local d'aide aux projets qui vient en aide aux jeunes du territoire

### **L'environnement :**

Les faits marquants de l'année 2014 sont :

- La 5<sup>ème</sup> édition de Rand'Ostrevent
- L'inauguration de l'aire d'accueil du bois à Lewarde



- L'élaboration d'un plan pour développer la pratique du vélo
- Le renforcement du dispositif éco-évènement
- Les premières « Actions Nature »

**Culture :**

En 2014, 9 652 personnes ont fréquenté les ateliers et spectacles de la saison culturelle contre 9 506 en 2013. Les faits marquants ont été les suivants :

- Immersion dans l'univers du conte de Guylaine Kasza
- Le projet musical « une histoire de Sax »
- Le chant lyrique à portée de tous avec le spectacle « voyage en opéra »
- Anne Versailles en résidence-mission à Marchiennes
- Un projet d'arts plastiques avec Belinda Annaloro.

**Monsieur Meurdesoif** : « Rien de nouveau sous le soleil dans ce rapport d'activité 2014. Les finances sont toujours dans une situation inquiétante due à la structure (l'Etat diminue le montant de ses dotations) et à la conjoncture : la baisse de l'activité économique entraîne une chute des contributions des entreprises. L'établissement des budgets annexes (par exemple, lotissements et assainissement) n'est possible que par un transfert depuis le budget principal. La situation est si périlleuse que le Président et le Vice-président aux finances ont évoqué, ni plus ni moins, devant le Conseil Communautaire, l'hypothèse de l'abandon de ces deux compétences pourtant historiques. Je rappelle que le SIRSA avait été créé en 1962 notamment par François Longelin et que ses premières ressources, la vente du terri du Mont-Noir à la centrale d'Hornaing, ont permis de réaliser le Champ de la Nation et de lancer le syndicat intercommunal. L'intercommunalité a déjà dû opérer des choix chirurgicaux dans ses compétences optionnelles, elle se tourne désormais vers de nouvelles adhésions avec l'objectif affirmé d'obtenir de nouvelles perspectives financières. On mesure là les limites de l'exercice : la structure est trop exigüe ou trop large. Trop exigüe, elle est étranglée financièrement et fragile en permanence. Trop large, elle ne repose sur aucune base historique ou géographique et devient un « machin » où les élus de proximité ne font plus que de la figuration, et, par conséquent, où la voix des citoyens ne se fait plus entendre. Avec des effets collatéraux, comme le révèlent les résultats des élections qui viennent de se tenir. C'est d'ailleurs tout l'enjeu que nous menons avec notre association du Rassemblement Citoyen pour une administration plus proche des habitants, en définitive, tout le contraire de ce qu'a instauré la loi NOTRE. »

**Monsieur Chantreau** : « Merci Monsieur le Maire, comme Michel Meurdesoif l'a dit, suite à la fermeture de la centrale d'Hornaing et la baisse de la dotation de fonctionnement à la CCCO de l'Etat, c'est quand même 1 100 000 de recettes en moins. En plus des inquiétudes des organisations syndicales et des salariés de Saint-Gobain, la CCCO subit également une baisse de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) suite à l'arrêt du four Float Glass de l'usine qui se trouve également sur le territoire d'Aniche et d'Emerchicourt, le budget va être difficile aussi pour la CCCO en 2016. »

**Monsieur le Maire** : « Merci, c'est vrai qu'il y a beaucoup d'axes de réflexion sur le fonctionnement, l'avenir de l'intercommunalité au travers de CCCO, les finances avec les baisses de dotations de l'Etat et puis la perte de recettes de la centrale d'Hornaing c'est sûr. Pour ce qui concerne Saint-Gobain on va essayer d'y croire encore mais, ceci dit si Saint Gobain redémarrait, ce que nous souhaitons tous autour de cette table, et qu'Emerchicourt part à la CAPH, ce sera doublement perdu pour Cœur d'Ostrevent, puisqu'il en est question, l'annonce a été faite par le maire d'Emerchicourt. Donc, problème de finances mais problème aussi de compétences, vous avez raison : déficit important sur les opérations de lotissement Aniche – Chemin des loups, Emerchicourt, Montigny, Ecaillon. Est-ce que c'est la vocation de l'intercommunalité Cœur d'Ostrevent d'assurer la compétence lotissement avec de tels déficits ? Cela demande réflexion. Est-ce que le périmètre de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent est suffisant pour tenir la route dans un arrondissement en souffrance et face à une CAD riche et puissante. Est-ce qu'il y aura un jour une union, un mariage ou une réunion des deux intercommunalités ? Cela profitera à qui, ça améliorera quoi, notamment en termes d'emploi ? La loi NOTRE, comme Monsieur Meurdesoif l'a évoquée - Nouvelle Organisation Territoriale de la République - entre en application le 1<sup>er</sup> janvier, les Préfets ont jusqu'au 31 mars pour présenter une nouvelle organisation du schéma de l'intercommunalité dans le département, ça veut dire que les cartes vont être complètement rebattues avec l'étude, l'intégration, le rejet, l'acceptation des différents mouvements qui sont sollicités sur le Douaisis, le Cambrésis, le Valenciennois et les Flandres par rapport à des

regroupements, des fusions ou autres. Il y aura aussi en ce qui concerne Cœur d'Ostrevent, la probable disparition du SIVU (syndicat à vocation unique) qui gère la piscine d'Hornaing avec des communes qui soit appartiennent à La Porte du Hainaut soit à Cœur d'Ostrevent, le SIVU disparaît : qui paye le fonctionnement et le déficit de la piscine d'Hornaing si c'est Cœur d'Ostrevent moi je serai le premier à dire « et moi et moi » et je pense que Somain dira « et moi et moi » également. Donc, il y a une année 2016 qui risque d'être importante, entre les compétences qu'on a du mal à assumer et qui génère du déficit qui, comme l'a dit Monsieur Meurdesoif, est comblé par une ponction sur le budget général donc si le budget général comble le déficit d'un budget annexe, l'argent ne sert pas à autre chose, ce qui n'est pas normal. La seule chose rassurante, on l'a évoquée avec les collègues ici présents qui sont délégués du conseil municipal à Cœur d'Ostrevent, c'est sûr l'assainissement avec un organisme puissant structuré comme le SIAN – SIDEN on pourrait ne pas craindre que la compétence assainissement soit reprise par cette énorme structure technique et administrative. D'autant plus, qu'avec la redevance d'assainissement, il y a de la recette, il y a de l'argent. 2016, c'est une année importante. Est-ce que Beuvry et Orchies comme ces communes l'ont souhaité et comme c'est dans les tuyaux vont intégrer Cœur d'Ostrevent. Si elles intègrent la communauté de communes, à quel prix ? Que vont-elles apporter ? Il y a La Chicorée Leroux, 3 zones d'activités, une piscine, des équipements sportifs, un commerce qui fonctionne bien. Est-ce que ça va améliorer en termes de recettes les finances de la communauté de communes jusqu'à couvrir ou même amener un boni par rapport à la perte de taxe professionnelle générée par l'arrêt peut-être définitif de Saint-Gobain et la perte de la taxe professionnelle sur la centrale d'Hornaing ? Je pense qu'il y aura un débat intéressant, le périmètre, les finances, les compétences qui sont déficitaires et qui coûtent à tous. Vous avez raison de dire qu'on est dans une année charnière, que va faire le Préfet par rapport à la réorganisation du schéma départemental, les fusions de communes, les petites communautés de communes qui se font manger par les grosses. Ça devient de la géopolitique et ça devient très technique et vous avez raison Monsieur Meurdesoif de dire où est la vie, où est l'intérêt du citoyen lambda ! On a essayé de faire croire aux dernières élections municipales que le citoyen des communes adhérentes à une structure intercommunale serait partie prenante en faisant, avec l'élection municipale, le fléchage pour désigner par le suffrage universel les délégués qui siègeraient s'ils étaient élus à l'intercommunalité. Je peux vous dire que mes collègues délégués sont présents dans les commissions, ils font leur boulot, moi-même j'assume une vice-présidence sur la politique de la ville, la cohésion sociale, mais on a du travail et ils le savent et vous le savez puisque vous êtes vous-même délégué et présent même si on ne vous entend pas beaucoup au comité syndical mais au moins ici devant les collègues toutes tendances confondues et le public, on sait ce que vous pensez, je pense comme vous, il y a beaucoup de craintes et d'interrogation sur notre place et sur l'avenir et le développement de l'intercommunalité. »

***L'assemblée prend acte de la présentation du rapport.***

#### **4. PROPOSITION D'EXTENSION DU SIDEN-SIAN AUX COMMUNES DE MORBECQUE ET STEENBECQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire, par courrier en date du 26 octobre 2015, du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par Monsieur le Préfet du Nord le 23 octobre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Il explique qu'une des propositions qu'il a inscrite dans ce projet de schéma concerne un projet interdépartemental avec les départements de l'Aisne, du Pas de Calais et de la Somme. Il s'agit de la proposition d'extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque, seules membres du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque (SIA).

Le SIDEN-SIAN et le SIA ayant leurs sièges dans le Nord, conformément à l'article L.5210-1-1 du CGCT, il appartient au préfet de recueillir l'avis des conseils municipaux, des organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés sur le projet de schéma y compris ceux des collectivités des départements voisins.

Conformément au code général des collectivités territoriales, les organes délibérants dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier pour émettre un avis sur le projet d'extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

**Monsieur Denis** : « La proposition d'extension du SIAN-SIDEN est également un des résultats de la loi NOTRE. Ces deux communes de Morbecque et Steenbecque avaient créé un syndicat intercommunal pour gérer l'assainissement et suite à cette nouvelle loi NOTRE, le Préfet a décidé de dissoudre ce syndicat intercommunal

comme ça a été le cas pour le syndicat des eaux d'Aniche/Auberchicourt et Monchecourt et une obligation d'adhésion au SIAN-SIDEN. Comme on l'a déjà évoqué, à partir du moment où de nouvelles communes adhèrent à un syndicat intercommunal toutes les communes adhérentes doivent délibérer sur l'adhésion de ces deux communes d'où cette demande d'avis sur l'adhésion des communes de Morbecque et de Steenbecque au SIAN-SIDEN. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF– Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY.*

## **5. AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION TRANSFÉRABLE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE NETTOYAGE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité a perçu de la Société PATOUX motoculture une subvention de 6 300 euros représentant l'éco-bonus octroyé à l'occasion de l'acquisition d'un véhicule de nettoyage.

Dans la pratique de la M14, les subventions reçues pour des biens amortissables doivent faire l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement ; le montant de cette reprise est égal soit au montant de la dotation à l'amortissement de l'immobilisation acquise soit au montant de la subvention, rapporté à la durée de l'amortissement. L'amortissement de ce bien se faisant sur 10 ans, Monsieur le Maire propose d'amortir la subvention concernée sur la même durée que le bien acquis.

**Monsieur Denis** : « L'amortissement d'une subvention transférable, on en avait déjà parlé la fois dernière fait suite à l'acquisition au niveau de la commune d'un véhicule électrique. Vous savez que nous avons des prétentions à l'écologie et nous avons déjà loué trois véhicules électriques. C'est un petit véhicule de 1,30 m de large, technique avec une réserve d'eau, avec un karcher, une petite benne sur l'arrière qui serait utilisée pour nettoyer, par exemple au cimetière où on passe entre les tombes, etc. Le fait que le véhicule soit électrique nous permet d'obtenir une subvention de l'Etat de 6 300,00 €. Donc, à partir du moment où un bien est acquis et est amorti sur une durée de 5 ans ou 10 ans, lorsque vous recevez une subvention de l'Etat sur ce bien, la subvention doit être amortie sur la même durée. Donc, ce que l'on vous demande c'est d'appliquer la réglementation en vigueur pour amortir et le bien et la subvention correspondante. »

**Monsieur Chantreau** : « Quel est le prix du véhicule ? »

**Monsieur Denis** : « 20 000 euros. »

**Monsieur le Maire** : « Ce véhicule fait 1,33 m de largeur, c'est-à-dire qu'il se faufille partout notamment entre les allées du cimetière bien évidemment mais il a derrière entre la cabine et la benne basculante, un karcher électrique avec une forte pression qui permet d'intervenir sur diverses zones à nettoyer c'est-à-dire des panneaux d'affichage, des préaux d'école, le parvis de l'église, une place, là où on ne faisait pas souvent parce qu'il faut 150 m à 200 m de tuyau, aller se brancher chez l'un chez l'autre. Ce véhicule, par sa mobilité et l'équipement technique qu'il a, permettra d'aller un peu partout toujours dans notre souci de propreté de la ville dans les coins et les recoins. »

**Monsieur Meurdesoif** : « Oui, j'ai été surpris quand je l'ai vu, je me suis dit « tiens François nous a offert sa papamobile, c'est vrai ça lui ressemble. »

**Monsieur Sarpaux** : « Est-ce qu'il faut une formation particulière pour conduire ce véhicule ? »

**Monsieur le Maire** : « Non, il n'y a pas de permis, c'est plus facile qu'un taxi »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF– Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY.*

## 6. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la protection fonctionnelle des élus est un droit qui s'est lentement affirmé. Ce droit relève d'une législation spécifique en 1996. La protection des élus locaux a fait l'objet de deux textes :

L'alinéa 2 de l'article L.2123-34 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« La commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l' élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions. »

L'alinéa 2 de l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. »

Considérant qu'en application de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et des articles L.2123-34 et L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'administration est tenue d'assurer la protection de ses agents ainsi que celle des élus,

Considérant que Monsieur Marc HEMEZ, Maire, sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle suite aux faits d'outrages, d'insultes, de gestes ou menaces de nature à porter atteinte à la dignité ou au respect dû à sa fonction, personne dépositaire de l'autorité publique, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, dont il a été victime le 30 septembre 2015.

Considérant la plainte déposée le même jour et l'audience du Tribunal correctionnel de Douai en date du 6 novembre 2015.

A ce titre, et au vu des éléments, il est proposé au Conseil municipal d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire dans le cadre de la procédure engagée.

**Monsieur le Maire** : « Vous savez que les élus, quels qu'ils soient maire-adjoint, conseillers délégués, conseillers municipaux sont assurés par la collectivité pour les risques qu'ils pourraient encourir dans l'exercice de leurs fonctions : réunion de chantier, manifestation, émeutes, accident quand on est en mission, etc... Ce n'est un secret pour personne que la maison de mon fils a été incendiée volontairement par un individu qui a été arrêté 48 heures après cet acte criminel, emprisonné en détention provisoire, qui a avoué et a été jugé depuis. Lorsque j'ai été appelé par les pompiers et la police pour ce sinistre sans savoir que c'était chez mon fils mais, comme Monsieur Meurdesoif le faisait à chaque fois qu'il y avait un sinistre, pour aller voir ce qu'il se passait, j'ai été injurié, insulté, bousculé par l'individu auteur de cet acte criminel et deux autres copains de beuveries devant un public nombreux puisque les gens du lotissement étaient sortis sur les pas de portes et qu'il était à 19 heures 30. J'ai donc comme il se doit, le soir même déposé une plainte pour outrage à magistrat, insultes publiques, injures et menaces physiques sans blessure puisque j'ai simplement été bousculé dans le dos. Afin d'éviter les abus et l'usage abusif de la police d'assurance qui nous couvre, le conseil municipal est appelé à délibérer pour que je puisse obtenir le concours d'un avocat mandaté par l'assurance -donc ça ne coûte rien, ça coûte la prime annuelle- de façon à être défendu. Je vous avoue que c'est une délibération qui régularise puisque la presse s'en est fait l'écho, 3 semaines après cet acte criminel l'individu était jugé en audience publique au tribunal, il a pris 24 mois de prison et plusieurs amendes. La présidente du tribunal a voulu que l'affaire de l'incendie criminel à l'endroit de mon fils et du bailleur Norévie et l'outrage au Maire d'Aniche que je suis, fasse l'objet de la même audience. Donc, j'ai été défendu par un avocat douaisien désigné par l'assurance de Paris qui est la SMACL, j'ai obtenu la condamnation de l'individu qui est toujours en prison pour un petit moment et en préjudice moral une indemnité de 800€, 800 € que je ne garderai pas pour aller en vacances ou réveillonner, d'abord je ne les ai pas encore perçus parce que ce pauvre type n'est pas solvable. Au bout de 31 jours qui suivent la notification du jugement -que je n'ai pas encore reçu du greffier- s'il ne s'est pas acquitté mais je pense qu'il ne le fera pas, l'avocat démarchera auprès du ministère de la justice un service qui s'appelle le SARVI (qui est un fonds commun qui est alimenté et qui permet de régler les indemnités pour préjudice ou pour dégâts matériels aux personnes dont je suis qui ont été victimes préjudice matériel ou préjudice moral). Bien évidemment, lorsque j'aurai perçu ces 800 €, j'en ferai don au CCAS parce que dans l'exercice de ma fonction je n'ai pas à me faire de l'argent de poche ou du bénéfice, ce sont les risques de la fonction de Maire, j'ai obtenu ce que je voulais : la condamnation du gars. J'en profite pour remercier l'ensemble des élus qui dans un édito que j'avais fait dans Aniche Actu relatant les actes importants et successifs de délinquance, d'incivilités que vivaient la ville et ses citoyens- a bien voulu autoriser à ce que nous publions de façon conjointe et solidaire ce texte dans Aniche Actu. Ceci dit je pense avoir tout dit sur cette question n° 6, accordez-vous la

protection fonctionnelle au Maire que je suis par rapport à l'évènement malheureux que j'ai vécu personnellement. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY. M. Marc HEMEZ ne prend pas part au vote.*

## **7. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – APPEL À PROJET RÉGIONAL - PROGRAMMATION 2016 - FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS – OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ALAPAGE**

Le fonds de participation des habitants est géré par le Comité de Gestion du F.P.H. L'enjeu est de faire de la solidarité et de la citoyenneté, les notions de base du travail avec la population, de susciter les initiatives des habitants sur tout le territoire communal.

Les objectifs sont de favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants, de renforcer les échanges entre les associations et les habitants, entre quartiers et entre générations, de promouvoir et valoriser les habitants et de participer au fonctionnement et aux projets du F.P.H. intercommunal.

Le budget global de l'action s'élève à 9 000 euros ; la Région finance à hauteur de 70% soit 6 300 euros.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de verser une subvention de 2 700 euros à l'Association Laïque Anichoise de Promotion, d'Animation et de Gestion Educative, porteur du projet au titre de l'action 2016.

**Monsieur le Maire** : « Le fonds de participation des habitants qui fait l'objet de la délibération, finance des actions menées par les habitants avec un portage par une association au contraire du FTU (fonds de travaux urbains), qui lui finance des travaux, des équipements, jeux de pétanque, bancs, lampadaires de squares, etc. Le FPH, appel à projets régional est géré par un comité de gestion qui se réunit d'ailleurs ce soir, ce qui explique l'absence de Madame La Spina qui est actuellement à LAPAGE, l'enjeu étant de faire de la solidarité de la citoyenneté, les notions de base du travail avec la population et de susciter des initiatives des habitants sur l'ensemble du territoire. Les objectifs sont de favoriser les prises d'initiatives de groupe d'habitants, de renforcer les échanges entre les associations et les habitants entre quartiers, entre générations, de promouvoir et valoriser les habitants et de participer au fonctionnement et au projet du fonds de participation intercommunal. Le budget global de l'action s'élève à 9000 euros, la région finance à hauteur de 70 % c'est-à-dire 6 300 euros, c'est donc un montage financier intéressant. Je sollicite de l'assemblée l'autorisation de verser une subvention de 2 700 euros qui est notre part après l'intervention financière de la Région à l'association LAPAGE qui est porteur du projet. Les projets antérieurs concernaient l'AFCA pour les séances de cinéma, le loto de Noël organisé par L'Alapage, sur un spectacle de contes de Noël organisé par l'association des parents d'élèves Yvon Fossé, sur un spectacle de Noël offert aux jeunes par la Gym Jeunes. J'ai d'autres exemples, l'an dernier cela concernait un spectacle de centre aéré organisé par l'association de parents d'élèves de l'école Cachin, un voyage à Londres organisé par l'association de parents d'élèves de l'école Basuyaux, la clôture de fin de saison du Sporting Club Aniche et les quartiers d'été dont vous connaissez l'audience et l'importance au mois de juillet (sauf que cette fois on a dû reporter cette action au mois de septembre en raison d'un violent orage), la journée du sport en famille, c'est donc l'objet de la deuxième délibération mais je vous demanderai, un vote bloqué sur les participations et sur le thème de ces deux propositions. Sur les Quartiers d'été, j'ai rencontré le Président à sa demande. Il voulait mon sentiment sur les différentes activités et stands des quartiers d'été qui sont une espèce de grande kermesse en plein air dans ce magnifique parc animalier et verdoyant derrière les locaux de l'Alapage. Il a envie de redynamiser, de rénover les différents stands, je lui laisserai le soin de vous faire découvrir le nouveau visage des quartiers d'été lorsqu'il fera la diffusion de ce qu'il se passera sur cette plaine en juillet puisque ça sera reconduit. C'est un rendez-vous important pour les Anichois mais aussi pour d'autres communes puisque ce sont Cœur d'Ostrevent, Alapage et la ville qui portent à trois cette grande manifestation qui mobilise, une soixantaine de bénévoles, si ma mémoire est bonne. Monsieur Chantreau assiste au comité d'organisation des quartiers d'été, tout comme Francis Czapara présent dans le public mais d'autres personnes, élus et membres du réseau associatif, sont mobilisés pour préparer la plaine, tenir et animer les stands, débarrasser et remettre en ordre aussi bien dehors que dedans. Non seulement, c'est une super animation pour les Anichois, surtout quand il fait beau, mais c'est également un vaste mouvement de solidarité, de convivialité entre des représentants de la vie associative, qu'elle soit culturelle, sportive,

humanitaire, histoire locale, de gens qui ne se côtoient pas forcément souvent, mais c'est au moins une fois par an l'occasion de faire quelque chose ensemble et de réussir et de partager le succès de cette animation populaire. »

**Monsieur Denis** : Je voudrais dire que l'association LAPAGE a des activités très intéressantes complémentaires de ce que peut faire la ville et qui sont de très hautes qualités, je voulais le signaler. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Dreca) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY. M. Jean-Louis CHANTREAU ne prend pas part au vote.*

## **8. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – APPEL À PROJET RÉGIONAL - PROGRAMMATION 2016 - NOS QUARTIERS D'ÉTÉ - OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ALAPAGE**

Dans le cadre du contrat unique d'agglomération, l'association LAPAGE porte le dispositif « quartiers d'été 2016 ». L'action permet de concevoir un moment de détente pour une population qui n'a pas les moyens de s'évader pendant la période estivale et de développer la prise d'initiative des habitants.

Le coût total de l'action s'élève à 7 000€. Celle-ci peut être financée par le Conseil Régional à hauteur de 2 250€ et sur fonds propres de l'association.

L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de 2 250 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention de 2 250€ à l'association LAPAGE au titre de l'action 2016.

*Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Dreca) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY. M. Jean-Louis CHANTREAU ne prend pas part au vote.*

## **B. SERVICE URBANISME**

### **1. APPEL À PROJET RÉGIONAL : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DURABLE DES TERRITOIRES – ACTION GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ**

Dans le cadre de l'appel à projet intitulé « DSDT » mis en œuvre par le Conseil Régional et de la programmation 2016 du Contrat Unique d'Agglomération, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire au budget 2016 les crédits destinés au fonctionnement de la Gestion Urbaine de Proximité pour le financement de la mission d'accompagnement du cabinet Extra-Cité et la mise en place d'ateliers urbains d'un montant global de 20 000€ TTC.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- qu'elle accepte la continuité de cette action de démarche GUP en 2016,
- qu'elle s'engage à la financer pour moitié
- qu'elle l'autorise à solliciter la participation du Conseil Régional à hauteur de 50%.

**Monsieur le Maire** : « Beaucoup d'entre vous, élus de toutes tendances ont participé à ces opérations d'échanges et de réflexion en matière de gestion urbaine de proximité soit au travers des diagnostics en marchant : ce que j'ai fait avec vous tous dans le quartier de l'école Schmidt ou la périphérie du quartier archevêque pour regarder un peu ce qu'il y aurait lieu de faire, comment vivent les gens, quelles sont les nuisances, quels sont les problèmes liés à la voirie, à l'éclairage, à l'insécurité, à l'environnement, à la circulation, au stationnement, mais aussi en menant une réflexion conjointe sur le plan de boisement qui a été largement et fort bien débattu par un nombre impressionnant d'habitants des deux quartiers champ de la nation pour la plaine des Navarres et Archevêque pour la friche. Largement débattu, abondé par des idées intéressantes aussi bien au niveau des essences d'arbres qu'au niveau des zones de promenade, des espaces libres ou libérés, des jeux, du contrôle d'accès... Ce plan de boisement qui n'était pas un rêve s'est traduit récemment par une application de travaux pratiques avec les habitants par un

dimanche matin pluvieux où je n'étais pas là, mais on m'en a rapporté la difficulté dans la gadoue et une journée moins pluvieuse même si la terre était grasse avec un nombre impressionnant d'élèves des différentes écoles de la ville. Nous espérons qu'aucun n'aura la sottise de saboter, voler ou déplanter ce qui a été fait au niveau des haies, des arbustes ou au niveau des arbres. Donc, gestion urbaine c'est un élément de ce qu'on appelle la démocratie participative qui associe les habitants d'un quartier, d'un secteur à des projets et à des initiatives qui permettent d'améliorer le cadre de vie, de bien vivre ensemble comme on se plaît à le dire et surtout de vivre mieux. »

**Monsieur Chantreau** : « Effectivement, la gestion urbaine de proximité a été très bénéfique dans le quartier du champ de la nation dans le cadre de l'ANRU, sur l'Archevêque c'est bénéfique aussi. Mais, il serait intéressant aussi que l'Archevêque rentre dans l'ANRU en espérant que la nouvelle région peut monter un dossier, l'avenir nous le dira. »

**Monsieur le Maire** : « On va être optimistes sur le nouveau conseil régional, Monsieur Chantreau. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesioif)– M. Jean-Michel REMY.*

## **2. APPEL À PROJET RÉGIONAL : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DURABLE DES TERRITOIRES – ACTION FONDS DE TRAVAUX URBAINS**

Dans le cadre de l'appel à projet intitulé « DSDT » mis en œuvre par le Conseil Régional et de la programmation 2016 du Contrat Unique d'Agglomération, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre le Fonds de Travaux Urbains et d'inscrire au budget 2016 les crédits destinés à son fonctionnement d'un montant de **25 000€ HT** avec pour objectif des projets permettant l'amélioration du cadre de vie dans les différents quartiers de la commune. Il sollicite de l'assemblée :

- qu'elle accepte le renouvellement du dispositif pour l'année 2016,
- qu'elle s'engage à financer pour moitié tout projet éligible au Fonds de Travaux Urbains
- qu'elle l'autorise à solliciter la participation du Conseil Régional à hauteur de 50%.

**Monsieur le Maire** : « Si tout à l'heure j'ai précisé par rapport au FPH qu'il s'agissait plutôt d'actions, là on rentre dans les petits travaux d'investissements en matière de mobilier urbain, de pistes de pétanque, d'amélioration d'un éclairage de square, étant entendu qu'on s'inscrit pour renouveler non seulement le dispositif mais aussi son financement comme les années précédentes à hauteur de 25 000 euros. Nous nous engageons par ce vote à financer pour moitié tout projet éligible au fonds de travaux urbains et à solliciter la participation du conseil régional à hauteur de 50 % c'est-à-dire 12 500 euros. Les projets ne sont pas encore remontés mais quand il y a des sous, comme dit l'autre, les projets et les idées émergent plus facilement, on fera donc savoir à nos habituels relais : les habitants des quartiers, les représentants d'associations porteuses de ces projets dans les années précédentes ... qu'il y a de l'argent et à votre bon cœur présentez-nous des projets sérieux qui soient éligibles à la philosophie du fonds de travaux urbains et bien évidemment nous les étudierons. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesioif)– M. Jean-Michel REMY.*

## **C. SERVICE ENFANCE – JEUNESSE**

### **1. ADHÉSION DES JEUNES DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION 11/17 ANS (ANIMAVILLE)**

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enfance, Jeunesse réunie le 20 novembre 2015, de fixer à 13€ l'adhésion annuelle des jeunes dans le cadre de l'expérimentation 11/17 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Monsieur le Maire** : « Si Carole Carpentier avait été là, elle vous aurait parlé du tarif au 1<sup>er</sup> janvier d'adhésion des jeunes dans le cadre de l'expérimentation 11/17 ans qui concerne les adolescents sur le dispositif qu'on a déjà évoqué qui s'appelle « Animaville » et qui réunit le samedi matin et lors des vacances scolaires en demie journée les jeunes de 11 à 17 ans autour d'un projet de manière à ce qu'ils puissent s'exprimer par la peinture sur des bâches, expression peinture sur des murs, des ponts ou simplement des bâches qui sont exposées. C'est une manière pour les jeunes de se défouler et pas sur le mobilier urbain ou sur les bâtiments communaux. Indépendamment de l'adhésion de ces jeunes, on leur demande aussi d'adhérer au dispositif en payant une cotisation de 13 euros. Il revient au conseil municipal de fixer cette cotisation qui n'a pas changé, il s'agit de jeunes qui ne sont pas forcément fortunés mais l'adhésion et le paiement d'une cotisation les lient moralement et techniquement à l'opération. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY.*

## 2. ACCUEIL 11/13 ANS ET ESPACE-JEUNES – FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enfance, Jeunesse, réunie le 20 novembre 2015, de fixer les participations familiales de l'accueil de loisirs 11/13 ans et de l'Espace-Jeunes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

	<i>La semaine de chaque vacance scolaire (20h)</i>
<i>Quotient familial inférieur ou égal 369€</i>	5,00
<i>Quotient familial compris entre 370€ et 499€</i>	9,00
<i>Quotient familial compris entre 500€ et 700€</i>	12,00
<i>Quotient familial supérieur à 700€</i>	18,00
<i>Non contribuables à Aniche (sauf ceux dont le QF est inférieur à 700€)</i>	24,00

Monsieur le Maire précise que la tarification est conforme aux engagements fixés dans la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée la mise en place de ces tarifs et propose d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter l'accueil de loisirs 11/13 ans ou l'Espace-Jeunes en totalité ou pour moitié de la période considérée pour des raisons médicales ou familiales, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justificatif administratif, ...).

**Monsieur le Maire** : « Toujours dans le même ordre d'idée, vous savez que le point information jeunesse, le PIJ dans les locaux du Cesdim en face de l'école Basuyaux, accueille des jeunes d'une tranche d'âge qui n'est pas forcément accueillie chez nous à des périodes où on ne risque pas de se concurrencer mais où on est complémentaire. On offre par exemple aux vacances de Noël pour les 11/13 ans des activités que la ville, dans le dispositif centre de loisirs municipaux, n'offre pas aux vacances de Noël mais qu'elle offre par contre aux vacances de printemps et en juillet et août. Donc, cet accueil des 11/13 ans et de l'espace-jeunes demande une adhésion et donc une cotisation que le conseil municipal doit fixer en accord avec les barèmes de la CAF puisque la CAF est notre partenaire important et essentiel dans le dispositif du contrat enfance jeunesse et nous avons tout simplement calqué un tarif à la semaine, semaine de 20 h qui tient compte des barèmes CAF et du quotient familial c'est-à-dire des revenus et de la composition de la famille. Donc, ça va de 5 euros la semaine de chaque période de vacances scolaires jusque 24 euros pour les non-contribuables de la commune, les Anichois étant concernés par 4 tranches à 5,9,12 et 18 euros, la semaine en demi-journée. Voilà, la tarification est conforme aux engagements fixés dans la convention d'objectifs avec la CAF. »



Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY.

## D. SERVICE DES SPORTS

### 1. CONVENTION D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE THÉODORE-MONOD

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec le Conseil Départemental fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs et la participation due par le collège Théodore-Monod pour l'année scolaire 2015/2016. Il précise que l'occupation des installations sera facturée 14,00 euros de l'heure. Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY.

### 2. CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE LYCÉE DES MÉTIERS PJ LAURENT

Monsieur, le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux et la participation due par le lycée des métiers P. J. Laurent pour l'année scolaire 2015/2016. Il précise que l'heure d'utilisation sera facturée 14,00€.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Lemoine) - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Tanca) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK– Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme Drecq) - Viviane LUPART (proc. à M. Dujardin) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Vitu) – Mmes Renée HARY– Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif)– M. Jean-Michel REMY.

**Monsieur le Maire** : « Il est d'usage de demander au titre des questions diverses, si des interventions sont sollicitées. Monsieur Xavier Bartoszek, vous souhaitez intervenir ? Allez-y. »

**Monsieur Bartoszek** : « J'ai une question... »

**Monsieur Meurdesoif** : « Elle n'est pas à l'ordre du jour, donc je propose qu'on ne la passe pas. Vous deviez l'annoncer en début de séance, c'est dans le règlement. »

**Madame Tanca** : « C'est une question ou une intervention ? »

**Monsieur Bartoszek** : « C'est simplement une intervention, ou si vous préférez une observation qui m'a été demandé par des Anichois. »

**Michel Meurdesoif** : « Je répète : elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour ! »

**Monsieur le Maire** : « Cette intervention ne concerne pas l'ordre du jour. C'est peut-être une question qui vous dérange ? »

**Monsieur Bartoszek** : « Je pense que c'est un point qui vous dérange effectivement. »

**Monsieur le Maire** : « Alors, vous écoutez sagement et on laisse notre collègue Xavier Bartoszek faire son intervention. Monsieur Bartoszek vous avez la parole. »

**Monsieur Bartoszek** : « Merci, Monsieur le Maire. J'aimerais simplement faire part de mon indignation et de celle de beaucoup d'Anichois à l'ensemble du conseil municipal. Samedi 12 décembre 2015 a eu lieu un concert choral donné par la Villanelle de Féchain dans l'église d'Aniche, ce concert a été un succès, une église pleine des spectateurs enchantés. Mais, il faut savoir que ce concert aurait pu être d'une plus grande qualité si l'organiste qui accompagnait la chorale avait pu jouer sur les grandes orgues puisque le Maire comme le Curé en était d'accord. En effet, chers collègues vous avez pu savoir que nous n'avons pas pu avoir accès à la tribune, ni même à l'orgue lui-même, puisque la Présidente de l'Association des Amis des Orgues nous a fait des menaces épistolaires. Elles sont parvenues entre les mains du chef de chœur de la Villanelle, entre celles de son Maire celui de la ville de Féchain, entre les mains de l'organiste pressenti pour jouer ce soir- là, ainsi qu'entre vos mains Monsieur le Maire. Les menaces dont je parle étaient claires, elles consistaient en la saisine du Tribunal Administratif si quiconque touchait à l'orgue. C'est pourquoi nous avons décidé de prendre la décision la plus raisonnable afin d'éviter les problèmes, cette décision était simple, c'était celle de louer un orgue que nous avons dû payer pour maintenir ce concert. C'est ce qui a été fait, les Anichois ont donc passé un moment exceptionnel entaché par une affaire qui n'a que trop duré. Alors, chers collègues, Monsieur le Maire, la question est la suivante : que pouvons-nous faire pour qu'enfin nous puissions organiser librement des événements culturels de qualité autour de l'orgue ? »

**Monsieur le Maire** : « Avant de répondre, je rappelle à Monsieur Meurdesoif qu'à chaque fois qu'il a demandé en fin de séance après la dernière question de l'ordre du jour une intervention sous forme de motion ou de déclaration y compris politique, je ne lui ai pas refusé. Je réponds à Xavier Bartoszek et aux collègues s'ils veulent bien m'écouter, j'ai déploré comme beaucoup d'élus ici présents et beaucoup d'Anichois ce coup qu'on voulait porter à l'organisation de ce concert mixte chants - chorale et récital d'orgue. Beaucoup d'Anichois ont été indignés et me l'on fait savoir, aux collègues y compris des Anichois qui ne partagent pas mes idées, qui étaient au concert et qui m'ont dit « c'est quand même scandaleux ce qui aurait pu arriver ». Alors moi, je ne sais pas si c'est mon grand âge, mais je deviens sage sur mes vieux jours et j'ai préféré la sagesse et la sérénité à l'épreuve de force, donc j'ai tout de suite dit « on ne touche pas à l'orgue, on fait le concert » parce que c'était important pour la Villanelle, « on fait le concert et on règlera les problèmes de querelle de personnes et de droit de propriété par la suite. Par contre, j'ai pris connaissance, et je trouve cela scandaleux, vous avez Monsieur Meurdesoif signé une convention avec la Présidente de l'Association des amis des orgues et le prêtre le 6 mars 2014, en pleine période électorale, comme si vous craigniez qu'un jour, un autre Maire que vous aurait pu empêcher, règlementer, ou faire entrave à l'utilisation de l'orgue. Je voudrais simplement dire que cette convention que je qualifie « d'alambiquée », n'a aucune valeur puisque, étant votre opposant et siégeant avec Christian Collet dans la commission culture présidée par Roger Facon, ce dispositif, traduit dans la convention, n'a jamais été évoqué. La convention n'a jamais fait l'objet d'une décision publiée en fin de conseil municipal, comme je le fais, comme vous le faisiez régulièrement. Aujourd'hui cette convention, qui je le rappelle n'a aucune valeur, est signée par trois personnes dont deux n'ont plus qualité à la signer puisque le prêtre m'a fait savoir qu'il dénoncerait cette convention d'une part, il est l'un des trois signataires, d'autre part, vous n'êtes plus maire donc es qualité, votre signature n'a aucune valeur sur cette convention. Quant à la Présidente de l'Association des amis de l'orgue, elle croit s'arroger un droit de propriété ou de co-propriété sur ces orgues dès lors qu'il serait utilisé en dehors des offices religieux, ça n'est pas le cas, l'association a été créée pour un simple portage financier qui permettait d'apporter une obole à la rénovation et à la remise en service de cet instrument notamment par le biais de la réserve parlementaire d'un sénateur du Douaisis à l'époque. J'ai l'intention tout simplement de dénoncer cette convention qui n'a aucune valeur et je l'écrirai à la Présidente de l'association et adresserai copie pour information au prêtre. L'orgue est un meuble meublant, immeuble par destination, l'orgue fait partie intégrante de l'église comme les bancs, comme l'autel et il n'y a aucune raison, aucune discussion à ce que quelqu'un de la paroisse ou non, pratiquant ou pas, s'arroge un droit de décider quand ce n'est pas un office religieux de pouvoir utiliser ou pas, voire de faire entrave, de menacer : tribunal, huissier, j'en passe et des meilleures. Mais encore une fois, la sagesse et la sérénité du maire, et des élus que j'ai abondamment consultés, ont fait que -et c'est bien là l'essentiel comme l'a dit Xavier- le concert a eu lieu. Il a remporté un franc succès, avec un bémol parce que l'organiste a expliqué publiquement que quand on a un orgue majestueux sous la voûte de l'église avec 27 claviers et deux pédaliers et qu'on doit jouer sur un petit engin sans pédalier avec 7 claviers (si j'ai bien entendu et retenu), on ne restitue pas la même majesté musicale qu'avec l'orgue qui est tout en haut de la tribune. Donc, la Présidente a voulu nous plomber le concert, elle a raté, ça n'arrivera plus parce qu'on va régler administrativement cette convention bidon, alambiquée, entre deux tours d'élections municipales et si cette Présidente que chacun a reconnu et que tout le monde connaît n'est pas satisfaite, et bien

on ira en justice. Il n'y a pas de problèmes, je suis prêt à faire défendre le bon droit d'utilisation des orgues de l'église Saint-Martin, ce qui me semble normal, logique et en plus c'est un bel instrument, je ne vois pas pourquoi, comme dans une république bananière, quelqu'un déciderait que « oui ou non », » tel organiste »...Je pense aussi qu'il y a une querelle de personnes, alors ça devient vraiment compliqué, et moi, maire d'Aniche, j'ai autre chose à faire qu'à régler des querelles de personnes, ou des histoires alambiquées qui auraient pu coûter cher, le but étant de faire régner une espèce d'autorité malsaine, mais aussi d'entraver une initiative de politique culturelle qu'avec Xavier et les élus nous développons partout à Aniche et y compris à l'église. Voilà ce que je voulais dire tout le monde connaîtra mon sentiment qui est celui des élus que j'ai réuni tout à l'heure comme avant chaque conseil municipal pour préparer, voilà ce que j'avais à dire sur le sujet. Si il y a des interventions, je cède volontiers la parole, ça éclairera le débat, Monsieur Meurdesoif vous souhaitez intervenir ?»

**Monsieur Meurdesoif** : « Oui, d'abord je voudrais dénoncer le procédé, qui est absolument ignoble, j'ai essayé tout au long du conseil municipal d'avoir des propos conciliants, des propos dignes, je n'ai pas porté d'accusation particulière sur la majorité municipale, j'ai essayé d'avoir un ton qui soit acceptable, un ton de concorde qui convient aux événements que nous avons connus. Donc je trouve que cette façon de faire est un procès public et totalement détestable et ignoble. J'ajoute que j'ai entendu une chose qui me paraît ahurissante, dire que ma signature de maire ne vaut plus rien : je suis désolé il y a une continuité républicaine qui s'exerce à tous les niveaux, les choses qui ont été signées par le Président Sarkozy qui n'ont pas été remises en cause par le parlement restent valables. Les choses qui ont été signées par le représentant du conseil municipal restent valables tant qu'elles n'ont pas été remises en question et rediscutées. J'avoue que cette façon de voir et cette façon de dire venant de quelqu'un qui a fait une longue carrière dans la fonction publique territoriale me paraît totalement incongrue et ahurissante. Maintenant, si la Présidente veut s'exprimer et si vous le permettez Monsieur le Maire on va lui laisser la parole mais je trouve ce procédé totalement déplacé. »

**Monsieur le Maire** : « Avant de vous accorder la parole Madame la Présidente, mais Monsieur Meurdesoif, vous trouvez normal les menaces, les lettres recommandées, toute action et intimidation tendant à plomber une initiative communale dans le domaine de la politique culturelle, vous trouvez ça normal ! Sachez qu'il y a 300 personnes qui ne trouvent pas ça normal croyez- moi je me fais leur avocat et porte- parole. »

**Madame Moroge** : « Une convention, on vient d'en voter encore deux, c'est fait pour être respectée, sinon ça ne sert à rien d'en faire : la convention précédente avait été signée avec Monsieur l'abbé Joseph Nurci, c'était donc une convention tripartite qui avait été signée entre l'association, l'abbé et la mairie. Vous savez que nous sommes en République avec séparation de l'église et de l'Etat, et il s'avérait que l'orgue de la paroisse n'était pas un orgue paroissial mais bien un orgue communal c'est pour ça que j'ai pu faire toutes les actions que j'ai entamées avec à l'origine Monsieur l'abbé Vallez qui m'avait donné carte blanche. De son côté il se battait pour le chauffage de l'église à l'époque, je lui ai dit qu'il ne pouvait pas être de tous les combats car cet orgue n'était pas paroissial. Deuxièmement, je n'ai pas travaillé toute seule puisque j'ai travaillé avec Monsieur Mesnier qui était organiste à Douai et qui a créé son ADAO, nos statuts ont été basés sur l'ADAO, la convention également. La convention d'Aniche n'a pas été faite sur mes idéologies personnelles ou mes rêves mais sur des conventions qui existent. D'ailleurs, je pense qu'il y avait une convention de Bretagne, une autre de Normandie, une autre d'Alsace, justement ce sont des régions qui ont énormément de beaux instruments qui demandent à être protégées et qui sont sous la même égide que l'orgue d'Aniche c'est-à-dire en convention tripartite du fait justement de ce caractère d'orgue n'appartenant pas à la paroisse. C'était donc bien fait pour protéger l'instrument. Ce qui m'a animée dernièrement c'est que j'ai appris par Monsieur « S », car normalement on ne doit pas citer de nom dans un conseil municipal, qu'il avait animé les journées du patrimoine l'année dernière alors qu'il n'est pas du tout organiste. On s'est demandé pourquoi il y avait des clayettes du pédalier qui avaient été cassées et qu'on a dû remplacer. Heureusement, l'orgue était encore sous garantie décennale. Donc, le caractère réel de protection de l'instrument par la convention tripartite n'est ni un rêve ni une idéologie qui est là pour être là. Ce qui m'a déçu, c'est que ces concerts ont été organisés sans concertation avec l'Association Yves Devernay qui est normalement le troisième partenaire. Tout a été fait en catimini, je ne pense pas qu'on en ait parlé en commission culture, ce qui est grave quand même, parce qu'on utilise un instrument de la commune sans en discuter au conseil municipal, sans en discuter en commission, c'est très grave. Monsieur l'adjoint à la culture savait déjà lors de la remise des clefs à Monsieur l'abbé Joseph Nurci qu'il y avait une convention puisqu'on avait fait intervenir par courrier, auprès de Monseigneur l'Evêque un médiateur Monsieur « B » qui est venu de Cambrai, qui a essayé d'entrer en relation avec Monsieur l'abbé Joseph Nurci, curé affectataire de l'église d'Aniche, dans un climat qui était assez chaud. On a

essayé plusieurs fois, par des invitations à se présenter en mairie pour discussions et il a fallu l'intervention de ce médiateur pour arriver à un consentement des trois parties et faire accepter (d'ailleurs il a accepté) cette convention tripartite de la part de cet abbé. Maintenant, je voudrais revenir sur vos termes : la convention a été renouvelée non pas en catimini mais parce qu'il y avait une nomination d'un nouveau curé affectataire. Alors, je ne comprends pas pourquoi ce revirement de la part de ce nouveau curé affectataire, j'en suis d'ailleurs très navrée parce que le but n'était pas de remettre de l'huile sur le feu mais bien de remettre les choses à leur place. Sachez que je n'étais pas au concert mais quelqu'un y était pour moi, je l'avais signalé, je ne voulais pas mettre de l'huile sur le feu, au contraire je voulais essayer d'aplanir les choses. Sachez quand même que cette organiste qui a voulu jouer et intervenir, n'en était pas à son coup d'essai puisqu'elle avait déjà eu un courrier de Monsieur le Maire Michel Meurdesoif dans le précédent mandat du curé affectataire où, elle avait déjà joué des concerts alors que les organistes liturgiques ne sont voués qu'à la liturgie c'est bien notifié et ça avait été notifié à la demande du curé affectataire. Tout ça dans le respect de la Loi Française de séparation de l'église et de l'Etat. Je pense que si vous aviez été plus sûrs de vous, vous n'auriez pas préparé ce concert en catimini, parce que j'aurais été prête à vous donner un coup de main. Monsieur l'abbé m'avait même demandé de faire quelques animations, mais je lui ai répondu : « moi ça fait 11 ans que ça dure, ça fait 11 ans que je suis mise de côté, 11 ans que je ne touche pas l'orgue, 11 ans que le curé affectataire précédent avait apposé à la porte de sa sacristie une affiche sur laquelle était indiquée : ne peuvent rentrer dans l'église que les personnes habilitées à ouvrir l'église et à la fermer ainsi que pour l'accession au clocher au niveau des services techniques, tout autre personne devait lui téléphoner pour lui demander l'autorisation d'accéder. Donc, moi je devais passer par la sacristie pour aller à l'orgue parce que l'église était fermée à pratiquement 14 heures tous les jours, ce qui fait que quand je lui téléphonais, de toute façon, il ne répondait pas, alors comme ça c'était cuit, je ne pouvais jamais accéder à l'orgue pour pouvoir travailler pour moi ou faire simplement valoir les belles qualités de cet instrument reconnu par cette organiste liturgique, qui a beaucoup de chances, parce que elle, elle le joue quand elle veut l'instrument. Vous avez eu comme paroles, il y a eu sottise d'une personne, je dirai même oui c'est vrai, je suis entièrement d'accord avec vous, il y a une sottise d'une personne, je dirais même de plusieurs personnes qui ont manipulé cette première personne. Cette première personne, que j'appellerai une personne ignorante, ignorante pas dans un sens négatif, mais ignorante par ce qu'elle n'est présente sur Aniche que depuis 9 mois, elle ne savait rien des 28 années d'efforts, de sacrifices, de messes jouées, elle ne savait rien de tout ça. Oui, vous avez compris, cette sottise, elle ne date pas de ce samedi mais bien d'il y a 11 ans. Cette personne, qui n'est là que depuis 9 mois a trouvé des choses à me reprocher. Je lui ai demandé quelles étaient ces choses, Elle ne m'a jamais répondu. L'abbé Vilin, je le cite parce qu'il est décédé, est une personne très respectueuse, il m'avait téléphoné en disant : « fait quelque chose, il faut que tu bouges, parce que là il y a des choses qui se passent derrière toi, il faut que tu essayes de le rencontrer... » J'ai téléphoné plusieurs fois il n'a jamais décroché. C'est donc l'abbé Vilin qui a téléphoné pour moi et je l'ai rencontré au presbytère d'Ecaillon avec ma mère. On n'a jamais réussi à lui faire dire ce qu'il me reprochait, jamais. Lorsqu'on a pu faire une réunion avec les différents organistes parce qu'il y a eu une remise des clefs officielles, des organistes sont arrivés, des organistes de tous horizons amenés d'ailleurs par le médiateur et par cette organiste qui a joué samedi, il a fini par me dire devant tous les membres des animations paroissiales, des 7 paroisses rattachées à Aniche que je n'étais pas digne de confiance et que j'étais trop proche de la mairie, « donc vous vous levez de cette chaise, vous sortez de cette salle, on ne veut plus vous voir ». Voilà ce qu'on m'a dit, voilà comment on m'a mise dehors.

**Monsieur le Maire** : « On peut revenir à l'orgue, dont vous vouliez empêcher l'usage, il y a peut-être d'autres personnes qui voudraient intervenir, abrégez s'il vous plaît. »

**Madame Moroge** : « Est-ce que je peux me permettre de finir mon intervention, je ne vous ai pas coupé. »

**Monsieur le Maire** : « Mais, moi je mesure votre temps de parole. »

**Madame Moroge** : « Je ne vous ai pas coupé. »

**Monsieur le Maire** : « Abrégez s'il vous plaît. »

**Madame Moroge** : « Donc, on m'a dit que j'étais trop proche de la mairie. Bravo pour quelqu'un qui prônait haut et fort cette séparation de l'église et de l'Etat. Il n'avait pas à s'occuper du fait que j'étais conseillère municipale, il m'a éjectée du groupe d'organistes. D'ailleurs quand j'en ai parlé autour de moi, on m'a dit : « tu sais ce sont des

rats de tribunes ». C'est-à-dire que ce sont les gens qui arrivent quand le boulot est fait. Ce qui est bizarre c'est que pendant 28 ans je n'ai jamais gêné, on n'a jamais rien eu à me reprocher, ça a commencé simplement après l'inauguration de l'orgue, bizarre. J'aimerais dire quand même que tout organiste qui désirait jouer l'instrument n'a jamais eu de refus de ma part avant. Il était même bien accueilli et non seulement, il était bien accueilli mais en plus quand je savais qu'il devait venir pour jouer une messe souvent c'était pour des mariages, je passais du temps dans l'instrument pour qu'il ne soit pas déçu de sa prestation, j'ai d'ailleurs gardé un mot d'un organiste de Douai, un élève de Monsieur Mesnier d'ailleurs qui est venu jouer à un mariage et qui avait laissé un petit billet en disant : « c'est vrai qu'il est malade ton orgue mais il sonne vraiment pas mal », je me suis dit voilà, ça, ça me fait plaisir, parce que j'en ai passé du temps pour qu'il sonne un petit peu mieux. Jamais personne ne m'a réclamé les clefs d'ailleurs, jamais personne n'est venu me donner un coup de main pour cet orgue. Mais, voilà je pense que malheureusement la jalousie de voir aboutir ce projet, alors qu'on pensait en son for intérieur, « elle n'y arrivera jamais », a été la dynamite qui a fait sauter la belle entente qui a toujours régné avec les autres prêtres affectataires que ce soit l'abbé Vallet, l'abbé Seulin, l'abbé Frémont. Je pense que renier la convention actuelle c'est renier la convention qui a été mise au point avec l'ex-curé affectataire et c'est aussi aller à l'encontre de toute légalité parce que de toute façon à partir du moment où un des signataires ne veut pas remettre en cause la convention, elle ne peut être remise en cause. »

**Monsieur le Maire** : « C'était long, j'ai essayé de décoder, vous avez utilisé le mot démocrate, commission, conseil municipal, c'est bien. J'ai utilisé, ça ne vous a pas plu le terme « catimini », et bien oui le 6 mars 2014, c'était bien en catimini puisqu'il n'y a pas eu de validation, ni en commission, ni en conseil municipal. Catimini, il me semble que vous avez organisé un concert sans publicité à des journées du patrimoine, si je me souviens bien. »

**Madame Moroge** : « J'avais demandé l'autorisation c'était encore en 2014.... » »

**Monsieur le Maire** : « L'orgue est communal, vous l'avez dit trois fois, il est communal, c'est donc le maire de la commune au nom du conseil municipal en accord avec le prêtre desservant qui décideront de l'usage qu'on fera de cet orgue en office religieux, ou en manifestation culturelle et je sais que vous êtes une brillante organiste si un jour vous voulez accéder à cet orgue, vous me le demanderez, puis je consulterai le prêtre desservant et puis on verra.... »

**Madame Moroge** : « Ce n'était pas en catimini, puisque c'était pour les 10 ans de l'instrument.... » »

**Monsieur le Maire** : « Nous, on a informé, annoncé, publié, communiqué. Madame Moroge, j'aurais voulu que vous soyez présente à ce concert, d'abord musicalement c'était très bien. Je vous aurai volontiers donné le micro devant les 300 anichoises outrées de ce qui a failli arriver et vous leur auriez expliqué. Je remercie par avance la presse si ils ont décodé, déchiffré ce qui a été dit par vous en argument de défense mais au moins ça sera une bonne occasion. »

**Madame Tanca** : « Moi, je trouve que c'était une intervention importante de la part de Xavier Bartoszek pour informer et dénoncer l'abus, votre abus Madame la Présidente. Vous avez signé une convention qui ne vous permet pas d'imposer ou de refuser l'utilisation de cet orgue, où alors c'est de l'abus de pouvoir. Aux yeux des anichoises, de la chorale ou du public présent samedi, c'est un abus de pouvoir, c'est comme ça. C'est inadmissible ce que vous avez fait, vous avez interdit l'utilisation de cet instrument, alors moi en mon nom, je trouve ça inadmissible. Donc, je me permets de vous le dire, de vous dire que vous avez à mes yeux voulu restaurer cet orgue pour vous l'attirer, pour vous l'attribuer et pour reprendre vos mots, la dynamite c'est vous qui empêchez l'utilisation d'un orgue communal. »

**Monsieur Bartoszek** : « Comme vous le dites Madame Moroge, vous n'avez pas voulu mettre d'eau sur le feu, vous avez bien mis de l'huile sur le feu, et peut-être qu'il suffisait simplement de m'appeler puisque vous avez mon numéro de téléphone portable et on aurait pu régler ça, si toutefois vous aviez autorisé l'utilisation de l'orgue puisque je n'avais pas connaissance comme vous le dites de la convention..... »

**Madame Moroge** : « Ah bon ! En tant qu'attaché culturel de la ville vous n'étiez pas informé qu'il y avait la convention, alors que vous étiez présent, quelle ignominie vous étiez là quand l'abbé Nurci a reçu les clés. »

**Monsieur Bartoszek** : « Peut-être pour la première convention mais pas pour la deuxième convention. Donc je répète vous n'avez pas voulu mettre d'eau sur le feu, vous avez bien mis de l'huile sur le feu. Il aurait simplement fallu m'appeler pour que peut-être le concert puisse avoir lieu. Au final, seule votre voix permet de dire oui ou non à des musiciens pour pouvoir jouer sur l'orgue. Seule votre voix permet de dire oui ou non. »

**Madame Moroge** : « Ecoutez bien, moi j'ai respecté la convention de l'orgue, parce que jamais je ne me suis pointée à la tribune de l'orgue pendant une messe en disant, moi je veux jouer la messe. Moi, j'ai respecté la convention, mais eux ne l'ont jamais respectée. Maintenant je peux leur expliquer. Aaaahhhh, vous ne voulez pas. Mais Madame Ranson est intervenue à EU (Tréport) de la même façon. Je vais sortir les articles de journaux de EU.»

**Monsieur le Maire** : « Vous avez usé et même abusé d'un large temps de parole, laissez Georges Lemoine répondre, s'il vous plaît. Vous êtes démocrate, laissez le débat s'instaurer. »

**Monsieur Lemoine** : « On m'accuse avec mes 73 ans de beaucoup de sagesse, je voudrais simplement rectifier deux choses. La première, vous avez dit que Xavier avait fait une demande à Monsieur Doise en catimini, c'est faux. La deuxième des choses, je ne voudrais pas Madame Moroge mourir sans savoir pourquoi on vous a mis hors de l'orgue, c'est un mystère. La fois dernière vous m'avez parlé de coucou, je ne sais pas pourquoi. »

**Madame Moroge** : « J'ai supplié l'abbé Nurci de me le dire, mais j'ai jamais eu de réponse. Alors c'est trop facile. »

**Monsieur Rémy** : « Aujourd'hui, on a beaucoup parlé de culture, on en a parlé en début de séance et en fin de séance. Il serait peut-être bien Monsieur Bartoszek qu'il y ait une politique culturelle bien précise, qu'on ne fasse pas tout et n'importe quoi, qu'on puisse travailler ensemble et non pas l'un contre l'autre. Ça sa serait bien. Ça sa serait quelque chose de très très bien. »

**Monsieur Bartoszek** : « C'est ce que j'essaie de faire Monsieur Rémy. »

**Le groupe « Rassemblement citoyen » quitte la séance.**

### **III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Le 15 Octobre 2015** : Opération école Quévy, décision de signer avec l'entreprise INOVERT, un avenant n°5 au lot n°1 pour prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'au 28 janvier 2016.

**Le 2 novembre 2015** : Décision d'annuler la décision du 27 octobre 2015 relative à la désignation de Maître BUFQUIN pour représenter la commune « devant la cour d'appel de Douai » et de la remplacer par « Au regard du dépôt de plainte en date du 30 septembre 2015 pour outrages à magistrat, décision d'autoriser Maître Bruno BUFQUIN, avocat à Douai, à représenter la Commune devant le tribunal correctionnel ».

**Le 6 novembre 2015** : Décision de passer un nouveau contrat de maintenance pour l'ascenseur à l'Hôtel de Ville avec la société Thyssen Krupp Ascenseurs. Le montant du contrat annuel s'élève à 1 854,00 € TTC pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, renouvelable deux fois sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2018.

**Le 6 novembre 2015** : Décision de passer un nouveau contrat de maintenance pour l'ascenseur à l'école François Wartel avec la société Thyssen Krupp Ascenseurs. Le montant du contrat annuel s'élève à 1 758,00 € TTC pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, renouvelable deux fois sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2018.

**Le 10 novembre 2015** : Décision de passer une nouvelle convention ECOPASS avec AIR LIQUIDE Santé relative à la mise à disposition de deux bouteilles pour la fourniture d'oxygène destinées à la piscine municipale. Le montant annuel s'élève à la somme de 964,80 € TTC pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Le 10 novembre 2015** : Construction de l'école Quévy - Décision de signer un avenant n°2 au lot n°2 (désamiantage/démolition) pour des travaux complémentaires de désamiantage (suite aux prélèvements qui se sont révélés positifs) avec la société Midavaine, 2 rue Jean Lebas à Roelux. Le montant de l'avenant est de 14 080 euros HT ce qui fait passer le montant du marché de 36 700 euros HT à 50 780 euros HT.

**Le 16 novembre 2015** : Décision de passer un contrat de location de décors lumineux avec la société Daniel DEVRED pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 janvier 2018 pour un montant de 11 052,00 € TTC

**Le 18 novembre 2015** : Décision de passer un contrat d'entretien et de maintenance de l'installation de vidéosurveillance au groupe scolaire F. Wartel avec la Société SPIE IDNFO. Le montant du contrat annuel s'élève à 1 012,80 € TTC pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, renouvelable deux fois sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2018.

**Le 20 novembre 2015** : Décision d'attribuer le marché de travaux d'électricité de la Médiathèque Norbert Ségard à l'entreprise SAIEE. Le montant du marché s'élève à 5 493,82 € TTC.

**Le 20 novembre 2015** : Décision de confier la sonorisation du ciné-concert « les pionniers du cinéma » du 22 novembre à la société Mutuelle pour artistes (Smart Fr/ La Grappe). Le montant de la prestation est fixé à 495 € TTC.

**Le 25 novembre 2015** : Décision de passer un nouveau contrat de maintenance avec la société SERVIA FIMJ pour un montant annuel de 662,40 € TTC. Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Le 25 novembre 2015** : Décision de passer avec la société SERVIA FIMJ un contrat d'assistance téléphonique et la maintenance de l'ensemble du parc informatique de la Mairie pour un montant annuel de 6 744 € TTC. Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Le 25 novembre 2015** : Décision de passer avec la société Bodet un nouveau contrat d'entretien et de maintenance du tableau d'affichage sportif. Le montant du contrat annuel s'élève à 420,55 € TTC pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, renouvelable deux fois sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2018.

**Le 26 novembre 2015** : Décision de passer un contrat de cession de représentation spectacle avec TOP Régies à l'occasion des festivités de Noël du dimanche 20 décembre. Le montant de la prestation est fixé à 791,25 € TTC.

**Le 27 novembre 2015** : Opération école Quévy, décision de signer avec INOVERT, un avenant n°6 au lot n°1, pour des travaux supplémentaires liés à la modification de l'éclairage public, la formalisation d'un accès provisoire et d'un aménagement autour du restaurant scolaire. Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions reprises dans l'avenant. Le montant de l'avenant est de 13 901,52€ TTC, faisant passer le marché à 937 747,14€ TTC.

**Le 27 novembre 2015** : Décision d'attribuer le contrat d'entretien et la maintenance du parc d'extincteurs à la société Somex pour un montant annuel de 1 501,42 € TTC. Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Le 27 novembre 2015** : Dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie, décision de notifier le marché avec EDF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2018. Le montant du marché s'établit selon les grilles de prix énergie par poste horo-saisonnier (Le prix de la fourniture de l'énergie est ferme et non révisable) :

**Tarif jaune** : Bâtiment Léo-Lagrange - Complexe sportif judo tennis - Ecole Primaire Wartel - Salle Claudine Normand - Vestiaires et Stade Navarres

Grille C4 – 4 postes

Horo-saison TURPE	H/pleine Hiver	H/Creuse Hiver	H/Pleine Eté	H/creuse Eté
Prix énergie PE, En €/MWh	53,69	38,63	41,16	28,69

Tarif vert : Piscine

Grille C3 – 5 postes

Horo-saison TURPE	Pointe	H/Pleine Hiver	H/ Creuse Hiver	Heure/Eté	H/creuse Eté
Prix énergie PE, En €/MWh	63,21	54,41	38,82	43,76	28,14

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2015** : Décision de passer un contrat avec 3 D OUEST – 22300 LAGNION – pour assurer la maintenance du logiciel de gestion de salles municipales. Le contrat est conclu pour une période d'un an à compter du 23 novembre 2015 moyennant un montant annuel de 270€ HT soit 324€ TTC.

**Le 9 décembre 2015** : Décision de passer avec la société ACMR INFORMATIQUE, un contrat de maintenance du parc informatique des écoles et bâtiments externes de la commune d'une durée annuelle de 33 heures d'interventions. Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un montant annuel de 2 424,00 € TTC.

**Le 9 décembre 2015** : Décision de passer avec la société ACMR INFORMATIQUE, un contrat de maintenance et système pour le serveur informatique de l'école primaire François Wartel. Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un montant annuel de 174,00 € TTC.

**Le 10 décembre 2015** : Décision d'attribuer le marché pour la vérification des équipements de travail au Bureau VERITAS. Le montant du contrat annuel s'élève à 615,12 € TTC pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 20h10 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations.**